

PREMIERS SECOURS CITOYEN

FC PSC

Objectifs

Formation qui permet de **mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale**. Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

• **Réaliser les gestes de premiers secours** face à une personne :

- Malaise et Alerte
- Plaies et protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations

Méthodes pédagogiques

- Remue-méninge pédagogique.
- Étude de cas d'amorçage.
- Exposé.
- Démonstrations pratiques.
- Atelier d'apprentissage du geste et du matériel.
- Cas concrets.

Conditions de validation

Un **certificat de compétences est délivré** lors de l'obtention initiale du PSC, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session.

Ce certificat est reconnu par les services de l'État.



PRÉ-REQUIS

- Avoir effectué la formation initiale, moins de 4 ans
- Formation accessible dès 10 ans

AUTORISATION PARENTALE NÉCESSAIRE
POUR LES MINEURS



DURÉE

- 4 h de face à face pédagogique



PARTICIPANTS

- Maximum 10 participants par formateur



FORMATION CONTINUE

- **Recommandée** mais non obligatoire



QUALIFICATIONS DES FORMATEURS

- Formateur SST • PAE PSC • PAE PS



COÛT

- Se référer à la grille Tarifaire.



TEXTES OFFICIELS

- Arrêté du 21 décembre 2020.
- RIFC – "PSC".
- **Recommandations PSC** de la DGSCGC.